



Compteurs individuels de chauffage

Par Chris74200

Bonjour,

Suite à un changement de fournisseur de combustible (Sortie d'un contrat VGR), notre copropriété a dû restituer les compteurs individuels de calories à Engie.

Bien entendu, nous les avons fait remplacer à nos frais par de nouveaux modèles pour assurer la continuité de la facturation. Il s'avère que plusieurs de ces compteurs ont un fonctionnement anormal: certains décomptent très lentement ou pas du tout et d'autres décomptent anormalement vite (Plus difficile à prouver...). Il en résulte des copropriétaires ravis de leur note de chauffage, tandis que d'autres, qui paient pour les premiers du coup, en sont mécontents.

Ma question est donc la suivante: à quelle législation l'installateur des compteurs doit-il se soumettre et quelles sont ces obligations (Certification, plombage, etc...).

Merci d'avance.